



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPES interne et CAER-CAPES

Section : documentation

Rapport de jury présenté par : Nathalie MARC

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sommaire

<i>Avant-propos</i>	3
Textes officiels	4
1. L'épreuve d'admissibilité	6
1.1 Présentation générale de l'épreuve	6
1.2 Note de synthèse	8
Contenu du dossier	11
Organiser et rédiger la note	15
Constats et conseils du jury	17
1.3 Réflexion personnelle	20
Définition de l'épreuve	20
Structure de la réflexion personnelle	20
Réflexion personnelle 2025 : éléments de correction	21
Constats et conseils du jury	25
1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique	26
Définition de l'épreuve	26
Maîtrise des techniques documentaires	27
Référence bibliographique 2025 : éléments de correction	29
Constats et conseils du jury	30
2. L'épreuve d'admission	31
2.1 Présentation générale de l'épreuve	31
2.2 Le dossier	31
2.3 La présentation orale	33
Annexe - Statistiques du concours 2025	40

Avant-propos

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Lycée Libergier à Reims dans de très bonnes conditions et le directoire tient à remercier vivement le proviseur et les équipes de l'établissement pour leur grande réactivité et la qualité de leur accueil.

L'épreuve écrite d'admission est restée cette année aussi sélective que les années antérieures. Le dossier documentaire soumis à l'analyse des candidats rassemblait cinq textes portant sur le thème "intelligence artificielle, information et éducation".

C'est un sujet prégnant pour notre système éducatif qui requerrait une vision, voire une projection, claire du métier et des missions afférentes. Le jury était donc en droit d'attendre une réflexion étayée, nourrie à la fois par des références, des connaissances et la pratique professionnelle. Une bonne perception des enjeux pédagogiques et éducatifs était également attendue.

On ne peut qu'insister sur la nécessaire préparation des candidats aux différentes épreuves de ce concours. Cette préparation relève à la fois de la mise à jour des connaissances propres au métier et à son exercice, du suivi de l'actualité professionnelle mais également de l'entraînement aux épreuves spécifiques.

Le CAPES interne – CAER de documentation est un concours sélectif, qui nécessite une préparation sérieuse et méthodique. Au-delà des classiques préparations associant apports de connaissance et épreuves blanches, les candidats doivent s'attacher à des lectures régulières tant en sciences de l'information et de la communication qu'en sciences de l'éducation et de la formation, associant les incontournables textes de référence avec une bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux.

La lecture attentive de ce rapport et des informations qu'il apporte est une première étape de ce travail de préparation. Vous y trouverez des précisions et des conseils essentiels sur les attendus et sur le cadre général du concours et de ses épreuves.

Nathalie MARC,
Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale Établissements et vie scolaire,
Présidente de jury

Textes officiels

La note de service n° 2010-255 du 31-12-2010 précise que :

« La réglementation en vigueur ne prévoit pas de programme pour les sections : documentation, éducation musicale et chant choral et langues vivantes étrangères. [...] »

L'arrêté du 25 janvier 2021 (NOR: MENH2033181A) fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et en particulier du CAPES interne de documentation.

- Épreuve d'admissibilité

A partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats :

- de rédiger une note de synthèse présentant l'ensemble de ces documents et en dégageant la problématique ;
- de développer, dans un cadre précisé par le texte de l'épreuve, une réflexion personnelle, prenant en compte les missions du professeur documentaliste, sur la ou les questions soulevées ;
- d'élaborer pour un ou deux de ces documents :
 - la référence bibliographique, en suivant le format préétabli donné par le sujet et en respectant les normes en vigueur ;
 - des éléments d'analyse (résumé indicatif, mots-clés).

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1.

- Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. L'exposé porte sur un sujet proposé par le jury à partir du dossier.

Le dossier, dactylographié, ne doit pas comporter plus de dix pages et comprend deux parties.

La première partie, qui ne doit pas excéder deux pages, retrace les étapes du parcours professionnel du candidat et souligne les responsabilités qu'il a exercées dans l'éducation nationale et, éventuellement, en dehors de celle-ci.

La seconde partie, limitée à huit pages, comporte l'analyse :

- des activités pédagogiques, intégrant des pratiques documentaires, que le candidat a conduites ou observées, notamment en centre de documentation et d'information et en bibliothèque-centre documentaire,
- des initiatives qu'il a pu prendre, tout particulièrement dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de la communication.

Cette seconde partie comporte également les lignes directrices du projet de l'un des établissements concernés par les activités rapportées et fait apparaître l'implication du professeur documentaliste dans le projet (une page maximum).

Le dossier doit ainsi mettre en perspective la motivation du candidat pour la fonction sollicitée et les enseignements qu'il a retirés de ses diverses expériences. Le dossier lui-même ne donne pas lieu à notation. Seule la prestation orale est notée.

Le sujet élaboré par le jury invite le candidat à une réflexion sur son expérience ou ses observations et à des propositions d'action dans un contexte donné.

L'entretien porte dans un premier temps sur le sujet qui a donné lieu à l'exposé. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.

L'exposé et l'entretien doivent permettre au jury d'apprécier les connaissances et savoir-faire du candidat dans la fonction sollicitée, sa culture professionnelle et générale, la qualité de sa réflexion, ses capacités d'argumentation, ainsi que son aptitude à l'écoute et à la communication.

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

1. L'épreuve d'admissibilité

Le présent rapport associe des informations pérennes liées à la nature des épreuves de ce concours, des éléments plus spécifiques rattachés au sujet de la session 2025 et aux éléments recueillis par le jury. Nombre de ces éléments restent similaires à ceux des années précédentes, ce qui interroge sur la lecture des précédents rapports du jury par les impétrants.

Les propositions qui suivent ont un triple objectif : guider les correcteurs dans la diversité des copies, accompagner les formateurs et apporter aux candidats des conseils structurants pour leur préparation. A noter que les problématiques et les plans proposés sont des exemples, non des modèles. D'autres approches peuvent être justifiées si elles sont en accord avec le sujet.

1.1 Présentation générale de l'épreuve

Le candidat doit connaître précisément l'arrêté qui définit l'épreuve écrite d'admissibilité au CAPES interne - CAER de documentation. Celle-ci comprend trois parties de nature différente (note de synthèse, réflexion personnelle, référence bibliographique et analyse) qui permettent au jury de mesurer les aptitudes du candidat à comprendre, analyser et synthétiser des documents, à traiter des informations et à réfléchir aux enjeux et aux spécificités du métier de professeur documentaliste.

Cette épreuve permet également d'évaluer des compétences professionnelles fondamentales : le candidat doit faire référence à ses connaissances scientifiques et culturelles dans le domaine éducatif, pédagogique et dans le champ des sciences de l'information et de la communication, plus particulièrement dans celui de la documentation. Son expérience sur le terrain, alliée à ses connaissances et à une solide culture numérique, lui permet d'élaborer une réflexion de bon niveau sur le métier.

La sélectivité d'un concours appelle une préparation active aux épreuves, tant sur la forme que sur le fond. Le jury attend un véritable engagement dans la réflexion et une distance intellectuelle permettant de dégager une solide analyse de fond.

Afin de comprendre et d'apprécier les documents qui lui sont fournis, le candidat doit s'appuyer sur sa culture générale, avoir une connaissance actualisée du contexte scolaire et des grands débats portant sur le sujet mais aussi des connaissances maîtrisées en sciences de l'information et de la communication.

Une vision claire de la spécificité du rôle du professeur documentaliste, liée à sa culture du système éducatif et des sciences de l'information, doit lui permettre de proposer une analyse distanciée des pratiques professionnelles. Dans cette optique, le candidat doit centrer sa réflexion sur le sujet et ne pas s'arrêter à une description d'activités couvrant l'ensemble des champs de la profession.

Le candidat doit maîtriser les techniques de lecture et d'analyse documentaire pour pouvoir en restituer l'essentiel sans déformer le contenu. Pour bien se préparer, il y a lieu de se former

à la méthodologie de chaque exercice, puis de s'entraîner à réaliser, dans les temps, l'ensemble de l'épreuve, sans négliger aucune partie.

Le dossier 2025 s'intitulait "intelligence artificielle, information et éducation". Il s'appuie sur un corpus de cinq documents. Le sujet repose sur la mise en relation de trois termes, et questionne une problématique éducative et pédagogique contemporaine. Si « intelligence artificielle » et « éducation » sont souvent étudiées et problématisées conjointement, le troisième terme enchâssé, à savoir « information », vient spécifier le sujet.

A titre purement indicatif, pour la session 2025, les différents exercices ont été notés sur : 8 points pour la réflexion personnelle ; 8 points pour la note de synthèse ; 4 points pour le bordereau de références bibliographiques et d'analyse, avec une part équivalente accordée au résumé et aux mots clés. Ces indications peuvent aider les candidats à mieux gérer leur temps d'épreuve.

Comme toujours, les meilleures copies ont pour constante de satisfaire pleinement aux attentes des trois exercices, **à la fois sur le fond et sur la forme.**

Remarques sur le fond

Deux des trois parties de l'épreuve exigent la maîtrise dans l'écriture de textes différents, construits sur une structure identique (introduction, développement, conclusion) et répondant à une même attente : la formulation claire de problématiques déterminant la qualité de la note de synthèse et de la réflexion personnelle. Il est indispensable que le candidat s'entraîne à cet exercice : il ne s'agit pas d'offrir au correcteur une surabondance de questions ni de confondre la problématique avec l'annonce d'un plan ou la reprise du sujet. Comme son nom l'indique, la problématique doit mettre en évidence un problème, sous la forme d'un questionnement, d'une contradiction, d'un paradoxe. Les différentes parties des travaux demandés doivent montrer la progression dans l'argumentation du candidat vers une conclusion répondant à la problématique posée.

Le bordereau de références bibliographiques et d'analyse doit prouver l'approche professionnelle du candidat en montrant sa maîtrise des techniques documentaires de base : références bibliographiques, condensation et indexation. Cet exercice systématique est par ailleurs efficace pour mémoriser les idées développées par un auteur.

Remarques sur la forme

De nombreux candidats commencent leur travail par la note de synthèse, même s'il n'y a là aucune obligation. Le jury n'attend pas d'ordre dans la présentation des exercices : ceux-ci, en revanche, doivent être nettement identifiés et séparés les uns des autres en indiquant l'intitulé de l'exercice au-dessus de chaque partie. Toutefois, les signes graphiques particuliers entre les exercices, qui pourraient être interprétés comme les marqueurs d'un candidat souhaitant se faire reconnaître, ne sont pas tolérés.

La note de synthèse et la réflexion personnelle sont des exercices qui nécessitent un soin particulier de composition, de rédaction et de développement. Les candidats ne doivent pas y inclure d'énumérations sous forme de tirets, ni de titres ou de sous-titres. La rédaction doit se faire sous forme de paragraphes reliés entre eux par un fil conducteur et par des liens logiques. Il est recommandé de sauter des lignes entre les différentes parties du développement de façon à faire apparaître l'introduction, le développement et la conclusion.

Une mention particulière doit être faite sur l'importance de la présentation : une copie soignée est un atout indiscutable. Il est inadmissible de rendre une copie comportant de grossières ratures ou écrite de façon illisible. L'écriture et l'encre utilisée doivent permettre une bonne lisibilité. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'utiliser les brouillons mis à disposition, de vérifier le bon fonctionnement de leurs stylos, de prévoir une règle pour souligner (les titres notamment), de limiter les renvois avec astérisques ou flèches, les mots rajoutés en marge, etc.

Enfin, la maîtrise et le respect des règles élémentaires de l'orthographe et de la syntaxe s'imposent. Le jury apprécie l'utilisation d'un vocabulaire clair et précis, évitant les familiarités, les abréviations, le jargon ou les formules malheureuses. Un style approximatif ou proche du langage oral est à proscrire. Les sigles doivent être développés la première fois qu'ils sont utilisés, puis indiqués entre parenthèses. Ensuite, ils peuvent être employés tels quels.

Un temps important consacré à la relecture et à la correction est indispensable en fin d'épreuve.

1.2 Note de synthèse

Définition de la note de synthèse

La note de synthèse est un écrit technique qui consiste à rendre compte, par un raisonnement construit et ordonné, du traitement d'un thème ou d'une question dans plusieurs documents réunis dans un dossier dont le titre représente déjà, en soi, une synthèse. Ces documents sont donnés dans un ordre aléatoire.

En contexte professionnel, la note de synthèse, permet au commanditaire de s'approprier un dossier sans en avoir lu l'intégralité. Le rédacteur se place donc du point de vue de l'utilisateur, en allant rapidement à l'essentiel.

L'approche doit être neutre : le candidat n'a pas à juger les faits ou les données qui lui sont proposés, ni leur mise en forme, encore moins à s'exprimer à la première personne. Il doit présenter cette note sous l'angle d'une problématique qu'il a lui-même retenue, et organiser de manière structurée, les éléments d'information contenus dans le dossier. La note de synthèse est toute entière centrée sur les textes contenus dans celui-ci. Il convient donc de ne pas citer d'auteurs ou faire référence à des données non présentes dans le dossier. Par ailleurs, les citations empruntées aux textes doivent être rares, courtes, pertinentes et situées de façon claire, avec utilisation des guillemets.

La note de synthèse repose sur des techniques documentaires précises : le classement et les résumés. Classer revient, à détecter et à organiser les informations portant sur un même sujet. Ainsi des informations qui apparaissent comme isolées, peuvent être regroupées sous une même étiquette. Quant à la technique du résumé indicatif, elle vise à dégager les éléments essentiels d'un document tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette étape est indispensable pour comprendre les documents et dégager leurs points communs et leurs singularités.

La note de synthèse est, comme son nom l'indique, courte et synthétique. Elle compte trois pages *maxima*.

Structure de la note de synthèse

Une note de synthèse comporte obligatoirement trois parties : une introduction, un développement et une conclusion.

- Introduction

La phrase de présentation place l'objet d'étude dans un contexte général permettant de mettre en évidence la spécificité du sujet traité. Elle doit être brève. Il s'agit d'entrer très vite dans le sujet.

Elle commente la composition du dossier, occasion pour caractériser les textes qui le composent. Cette caractérisation succincte ne consiste pas à en faire la description bibliographique qui, en principe, précède la note de synthèse. Caractériser les documents consiste à souligner les traits qui donnent à ces documents leur importance dans ce dossier : homogénéité ou hétérogénéité des textes, statut des auteurs ou des éditeurs, dates des textes, lecteurs ciblés...

Problématique : pris dans un sens épistémologique, ce concept signifie l'art ou la science de poser les problèmes. C'est bien dire l'une des spécificités : savoir expliciter ce qui pose problème et pourquoi ? La problématique est l'élément moteur de la note de synthèse et doit être très clairement exprimée. Si la problématique reste floue, est hors-sujet ou non donnée, le texte est très mal engagé. L'écrit n'est alors qu'une énumération de faits, voire une succession de résumés.

Le choix d'une problématique dépend beaucoup des connaissances acquises et de la culture professionnelle du candidat. La problématique exprimée par les textes composant le dossier est forcément le reflet de débats qui agitent une profession. Ces débats, le candidat les a rencontrés dans sa préparation. Il a ainsi eu l'occasion de croiser les problématiques actuelles sur lesquelles réfléchissent ses pairs, déjà en activité, et qui en font part dans leurs écrits.

La problématique choisie conditionne la lecture des textes et les informations retenues pour le développement de la note de synthèse. Son absence est souvent l'indice d'un manque de culture professionnelle. Rappelons que la problématique n'est pas nécessairement le lieu où le candidat donne les définitions des termes qui la constituent (ce qui alourdirait

l'introduction). Ces termes peuvent être définis au fur et à mesure qu'ils apparaissent dans le développement.

Notons également que la problématique de la note de synthèse doit se distinguer nettement de la problématique de la réflexion personnelle : la première s'attache à une présentation raisonnée des documents proposés. Elle est obligatoirement issue des textes constituant le dossier. La seconde pose le cadre de la réflexion sur la thématique du sujet proposé. Elle est issue des savoirs et savoir-faire du candidat. Cette distinction bien comprise aide à valoriser le caractère complémentaire – et non redondant – des deux exercices.

Plan : il faut clairement établir le cheminement du développement à suivre en donnant les grands axes qui permettront de classer les informations dans le corps de la note de façon claire et cohérente. Toutefois, énoncer un plan ne consiste pas à décrire seulement une structure : « Dans une première partie, dans une deuxième partie... ».

Il convient d'explicitier les raisons qui motivent cet ordonnancement. Une note de synthèse est une construction. Celle-ci peut être différente suivant les besoins, les attentes. Elle mérite donc d'être expliquée. Énoncer un plan, c'est dire pourquoi il semble opportun de commencer par ce qui est la première partie. Est-ce logique ou judicieux de commencer par-là ? Aurait-on pu agencer autrement la note et comment ?

- Développement

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé. Le développement a pour finalité de revenir sur la problématique retenue, présentée dans l'introduction. Il prouve l'art de penser du candidat et son aptitude à produire un texte strictement structuré et rigoureusement argumenté.

Ce développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles développées dans les documents, en rapport avec la problématique.

Quelle que soit son opinion personnelle, le rédacteur doit être capable de dégager l'apport singulier et les points forts de chacun des documents, de mettre en évidence les perspectives les plus originales, de signaler les divergences, voire les oppositions. La problématique d'une note de synthèse doit fédérer les textes autour d'un thème commun qui facilitera leur articulation et leur mise en relations.

Tous les documents doivent être cités au moins une fois et leurs indications dans la note clairement données (numéros attribués aux documents placés entre parenthèses, par exemple).

- Conclusion

La conclusion doit établir un bilan. La problématique annoncée dans l'introduction soulève un questionnement. La conclusion apporte des éléments de réponse en récapitulant brièvement

le cheminement de pensée et, en particulier, les conclusions intermédiaires décrites dans le développement. Elle élargit également le sujet traité en indiquant quels éclairages complémentaires pourraient lui être apportés.

Il est important de rappeler qu'une conclusion se rédige en faisant écho à l'introduction, aux questions qui y ont été posées. Elle est le lieu pour faire un bilan, pour donner de l'espace en suggérant d'autres voies de développement. Ainsi introduction et conclusion sont intimement solidaires. L'introduction va du plus générique au plus spécifique. La conclusion suit le mouvement inverse.

Note de synthèse 2025 : éléments de correction

Corpus de cinq textes publiés entre 2018 et 2024 de natures et de sources variées : texte scientifique, rapport d'expertise prospectif, documents institutionnels de niveau national et international. Ils couvrent un panorama large qui permet non seulement de saisir le paysage informationnel actuel, de penser son évolution, de comprendre le fonctionnement et la place qu'y occupe l'IA mais aussi d'en cerner les enjeux sociaux, politiques, éthiques et citoyens que l'école ne peut ignorer.

1. Contenu du dossier

La nature du texte, la qualité des auteurs et les éléments bibliographiques sont des points d'appui permettant de présenter le document lors de sa première citation dans le corps de la note. Pour chacun des documents du dossier, sont rapidement présentés la problématique principale, et les idées intéressantes pour la note de synthèse.

Document 1

Auteur : Commission Intelligence artificielle

Rapport de la Commission Intelligence artificielle présidée par Philippe Aghion et Anne Bouverot, et missionnée par le Gouvernement. Le rapport publié en mars 2024 formule vingt-cinq recommandations.

Le texte proposé est informatif, synthétique et introductif ; il traite des évolutions des systèmes d'intelligence artificielle et de leur fonctionnement, avec un focus particulier sur l'intelligence artificielle générative.

- Rappel historique des principes et évolutions de l'intelligence artificielle qui inscrivent l'IA dans son histoire. Quelques jalons historiques : apparition du terme en 1956 - à partir des années 1990 approche statistique appelée "apprentissage automatique" qui prend, entre autres, appui sur la multiplication des données, fruit de la numérisation de la société, et sur de meilleures performances de calcul, fruit de l'amélioration des matériaux, enregistrant ainsi des progrès considérables - des exemples de systèmes d'IA dans notre quotidien sont cités.

- Focus sur le tournant de l'IA générative qui repose sur une interface de dialogue facile et facilitante, la rapidité à générer du contenu aux « caractéristiques d'humanité », et des aptitudes à réaliser des tâches complexes.
- La question du remplacement des outils existants par cette seule plateforme dominante, est posée. Elle pose des questions d'ordre économique, informationnel, et éthique.
- L'IAG, et notamment les modèles de langue entraînés sur un très grand volume de données, repose sur les tokens, unités élémentaires de texte juxtaposés selon un principe de probabilité. Dès lors, les auteurs rappellent que, sans appréhension du sens par les modèles d'IAG, la vigilance à utiliser des textes générés comme des « sources » fiables est nécessaire.

Document 2

Auteure : Anne Lehmans, Professeure des Universités en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Bordeaux.

Article scientifique paru dans une revue en SIC intitulée *Les Enjeux de l'information et de la communication*. Un texte de 2018 qui pose des éléments de fond sur les enjeux d'une culture des données. Texte qui explicite les enjeux des *data* et leur appropriation par les publics et fait état des résultats d'une recherche sur les pratiques d'enseignement avec les données ouvertes.

- Affirmation de la portée politique de l'accès aux données ; l'ouverture des données doit s'adresser aux publics pour bénéficier à la démocratie ; nécessité de mettre en œuvre les conditions d'appropriation des données par les usagers/citoyens.
- La création d'un « espace commun des données » n'est pas effective. Elle nécessite une visibilité et une lisibilité des données par tous, leur accessibilité par tous les publics, même non-producteurs, et la mise en œuvre d'une littératie des données ouvertes.
- Pour permettre l'utilisation des données ouvertes, des stratégies de médiation existent (différentes types d'animation notamment), mais la dimension éducative est indispensable. En conséquence, il y a nécessité d'élaborer des stratégies d'éducation aux données pour donner aux citoyens une capacité d'agir grâce à la *data literacy* (littératie des données), entendue comme la culture qui permet de lire, créer, et communiquer avec les données. Ce champ est encore peu investigué par les enseignants ; des initiatives pédagogiques, plus ou moins élaborées, existent, mais les enseignants expriment des difficultés face à la complexité de cette culture, à la fois dans ses dimensions techniques et ses enjeux. Le texte se clôt en affirmant que la culture des données constitue une forme de « participation », au sens plein que lui confère la philosophe Joëlle Zask.

Document 3

Auteurs : Melina Solari Landa et Ny Aina Rakotomalala Harisoa

Représentations de l'IA auprès des lycéens : le cas d'un établissement parisien (2024).

Rapport d'étude de la DRDUNE - Direction de la Recherche et du Développement sur les Usages du Numérique Éducatif du Réseau Canopé.

Représentations des lycéens à propos de l'IA issues d'entretiens « semi structurés » menés en 2022/2023 auprès de lycéens du lycée Paul Valéry de Paris.

Le document donne accès à la réalité des représentations des élèves (lycéens) concernant l'intelligence artificielle, et aussi à quelques éléments de leurs pratiques déclarées. Il s'agit de données qualitatives qui concernent un petit nombre d'enquêtés. Le document est composé de résultats présentés de manière synthétique et de *verbatim*s.

Deux grands axes sont abordés :

- L'IA remplacera-t-elle les enseignants ?
- L'utilisation de ChatGPT à des fins scolaires

Concernant la question « L'IA remplacera-t-elle les enseignants ? » :

Les élèves identifient trois éléments qui ne permettent pas d'envisager un remplacement par l'IA :

- L'empathie
- La différenciation
- La personnalisation

Concernant l'utilisation de ChatGPT à des fins scolaires :

- Usages de ChatGPT : outil testé par la très grande majorité des enquêtés et déjà utilisé dans le cadre du travail scolaire avec des avantages identifiés tels que la rapidité ou l'accès à du contenu très éloigné de leur champ de compétences. Néanmoins, pour des questions complexes ou demandant des réponses personnalisées, il faut, d'après les élèves, fournir un travail supplémentaire - en termes de rédaction de prompt, d'interrogation de l'IA, par exemple.
- Des usages hétérogènes, avec des exemples partagés comme « trouver un thème pour le Grand oral » ou « écrire une lettre de motivation pour Parcoursup »
- Dans la comparaison ChatGPT/Google : des usages hétérogènes de l'un et l'autre outil en complément. Une « information précise » et une efficacité supérieure sont attribuées à ChatGPT par la moitié des lycéens interrogés.

Pour les élèves, il est intéressant d'autoriser l'IA à l'école, mais aussi que les enseignants l'utilisent. Les élèves identifient la variable temps, et le travail comme deux facteurs importants et nécessaires à la mise en œuvre d'un apprentissage. A l'école, la mémorisation, la réflexion et l'effort apparaissent, aux yeux des élèves, comme des éléments importants à considérer dans le contexte de l'intégration de l'IA à l'école. Les réponses questionnent également la relation élève/enseignant dans le cadre de la « forme scolaire ».

Dans le cadre de l'évaluation : importance affirmée du mérite, de l'effort - Deux pistes sont proposées pour traiter de la question de la « triche » : la piste technologique avec l'utilisation d'un logiciel *ad hoc* et la piste humaine et professionnelle qui s'appuie sur la connaissance par l'enseignant de la progression et du travail fourni par l'élève.

Document 4

Institut national de l'audiovisuel.

Le monde de l'information en 2050 : des scénarios possibles.

Rapport prospectif sur l'information établi dans le cadre des Etats généraux de l'information et publié en septembre 2024. Résultats issus d'auditions menées auprès de personnalités issus d'horizons différents. Ce document élargit la question de l'information et du rapport à l'information au-delà de la seule question des intelligences artificielles. Des enjeux d'ordre économique, écologique, social, et éthique sont plus largement posés. Cette analyse ne retient pas de scénario extrême, mais propose une réflexion prospective dans un mode globalement semblable au nôtre.

- Caractéristiques retenues concernant l'information :

L'information, protéiforme de par ses multiples natures, formes et fonctions, répond à un besoin de savoir ; elle est un moyen de comprendre le monde. Elle a également une fonction sociale. Parce qu'elle répond aux principes de non-rivalité et de non-exclusion, l'information est un bien public. La fiabilité de l'information, et l'accès à tous sont les conditions d'existence de l'information.

- La généralisation massive de la production de contenus par les non-experts tend à dissoudre la notion d'information et rend son « filtrage » délicat. L'indépendance, la déontologie, le pluralisme et la responsabilité des producteurs d'information apparaissent comme des piliers indispensables pour garantir l'accès à l'information telle que caractérisée précédemment, et au-delà, garantir autonomie et liberté.
- D'ici à 2050, le rapport identifie cinq chocs auxquels la société de l'information devra faire face : technologique, économique, politique, sociétal, et écologique.

Document 5

UNESCO. *Utilisation de l'IA dans l'éducation : décider de l'avenir que nous voulons*. 21 mai 2024.

Interview de Stefania Giannini, Sous-Directrice générale pour l'éducation de l'UNESCO à propos de l'IA dans l'éducation. L'interview permet à Stefania Giannini de développer les grands principes qui doivent fonder l'intégration de l'IA dans le domaine de l'éducation et agir comme des garde-fous éducatifs, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

- Une nécessité affirmée de repenser les manières d'enseigner et les formats d'évaluation, mais il est rappelé, pour l'instant, l'absence de résultats scientifiques concernant une amélioration avérée de l'apprentissage par l'IA.
- Importance de la dimension collective, sociale et socialisante de l'école comme lieu du vivre ensemble, dans ce contexte.
- Une technologie prometteuse, pour l'apprentissage, comme pour le travail administratif, mais qui doit être dominée, orientée et encadrée par l'homme, notamment dans son approche éthique. A ce titre, il est préconisé un seuil plancher de treize ans pour l'utilisation des outils d'IA en classe.

Deux points de vigilance sont identifiés :

- Limiter les disparités et combler le fossé entre pays riches et en développement en termes d'infrastructures, mais aussi d'éducation.
- L'inclusion

La protection de la vie privée, des données personnelles, la non-manipulation des utilisateurs apparaissent comme des cadres irréductibles pour faire de l'école un espace sûr et sécurisé dans le contexte de l'IA.

Organiser et rédiger la note

Cette première lecture des textes permet de dégager des grands axes d'analyse et de traitement du dossier :

- L'école ne peut ignorer les questions liées à l'IA.
- L'intelligence artificielle générative s'inscrit dans une histoire, mais elle représente aussi un tournant technologique majeur.
- L'intégration d'outils d'IA dans les pratiques informationnelles et d'apprentissage des élèves est réelle et hétérogène.
- L'IA interroge notre rapport à l'information dans l'éducation, mais aussi plus largement à l'échelle de la société.
- Les outils d'IA interrogent la forme scolaire.
- La maîtrise des données par l'ensemble des citoyens constitue un enjeu politique.
- La culture des données est un enjeu éducatif.
- L'IA pose des questions de nature technologique, économique, politique, sociétale, et écologique.
- A l'école, la place donnée à l'IA doit garantir aux élèves un cadre éthique et sécurisé.
- La complexité et l'incertitude caractérisent l'écosystème informationnel contemporain.

A partir de la lecture et de l'analyse de ces documents, plusieurs problématiques sont envisageables. Quelques exemples non exhaustifs :

Dans le contexte de l'intelligence artificielle, comment penser la place de l'information dans l'éducation ?

La culture de l'information est-elle soluble dans l'intelligence artificielle ?

En éducation, l'intelligence artificielle est-elle une menace ou une chance pour penser notre rapport à l'information ?

Dans quelle mesure est-il encore important d'éduquer à l'information dans le contexte actuel, notamment de l'IA ?

Comment penser les relations entre IA, éducation et information dans le contexte actuel ?

Les évolutions du paysage informationnel actuel : chance ou menace pour les acteurs de l'éducation ?

Comment les acteurs de l'éducation se saisissent-ils des évolutions du paysage informationnel actuel ?

Un exemple de plan est proposé ci-dessous pour la problématique « Dans le contexte de l'intelligence artificielle, comment penser la place de l'information dans l'éducation ? »

Saisir l'écosystème informationnel contemporain, une nécessité pour les acteurs l'éducation

Un paysage complexe et mouvant (documents 1, 2, 4)

IAG : mythes et réalités (documents 1, 3, 5)

Penser un écosystème durable (documents 2,4, 5)

Transition : le nécessaire objectif de durabilité oblige les acteurs de l'école à être proactifs, à se questionner, à prendre en compte les caractéristiques de cet écosystème pour former les citoyens qui en sont acteurs.

Enseigner et apprendre aujourd'hui et demain, quels défis ?

Une forme scolaire questionnée (documents 3, 5)

Un cadre éducatif affirmé (documents 2, 3, 5)

Des compétences informationnelles à développer (documents 1, 2, 3, 4)

L'introduction contextualise la thématique du dossier. Il faut profiter de cet espace pour apporter quelques connaissances personnelles et montrer sa capacité à exercer une veille sur les sujets qui concernent le métier de professeur documentaliste.

Des éléments d'actualité éducative ou de culture professionnelle liés à l'IA et à la société de l'information pouvaient permettre de contextualiser ou d'ancrer la problématique :

Entrées possibles à la date de l'épreuve :

- L'outil d'IA chinois "DeepSeek-R1" de la startup chinoise Deepseek qui fait son entrée sur les marchés
- La tenue du "Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle" en février 2025
- La préoccupation du corps enseignant, largement relayée dans les médias, concernant l'utilisation de l'IA par les élèves
- La parution d'"Intelligence artificielle guide pratique pour les enseignants" de Philippe Piekoszewski-Cuq de la DRANE de Normandie
- L'omniprésence du sujet dans les médias
- La suppression annoncée par le groupe Meta (M. Zuckerberg) de son service de fact-checking (« to get rid of fact-checkers ») qui pose, entre autres, la question politique de l'information et de l'IA
- Le thème de La 36^e édition de la Semaine de la presse et des médias dans l'École (CLEMI- du 24 au 29 mars 2025) « Où est l'info ? » qui pose la question de la difficile caractérisation de l'information dans le contexte contemporain
- La tenue de la Conférence de consensus du CNETCO en novembre 2024 sur le thème « nouveaux savoirs et nouvelles compétences des jeunes »

L'introduction présente ensuite les textes rapidement sans les caractériser sur le plan documentaire de manière précise puisque celle-ci peut se faire (et doit se faire) de manière détaillée lors de la première citation du document dans le développement. Enfin, elle pose de manière claire la problématique, énonce et justifie le plan.

La conclusion peut être courte. Elle doit répondre à la problématique en rappelant les points clés de la synthèse. En fin de conclusion, le candidat pouvait faire un lien vers la réflexion personnelle.

Constats et conseils du jury

- Généralités

L'épreuve étant composée de trois exercices distincts, savoir ce qui fait la spécificité de chacun des écrits est essentiel. Trop de candidats se présentent au concours sans avoir compris la spécificité de la note de synthèse par rapport à d'autres types d'écrits. Pour la session 2024, comme pour les précédentes, de trop nombreuses copies ne respectent pas la forme attendue de l'exercice en réduisant la note de synthèse à une suite de résumés, à une dissertation ou à un commentaire des textes composant le dossier. Ce qui révèle une incapacité à la synthèse, qualité pourtant indispensable au professeur documentaliste.

Il convient donc de se préparer à cette épreuve non seulement en vue de comprendre l'originalité de la note de synthèse mais aussi, en s'entraînant pour parvenir à l'écrire

rapidement et de façon pertinente. La synthèse exige une lecture rapide et une prise de notes efficace. L'entraînement à différentes formes de lecture, dont la lecture rapide avec annotations et prélèvements d'information est un atout, permettant d'optimiser le temps de lecture le jour J. La qualité de rédaction peut être améliorée en se formant aux outils d'articulation et à la progression de texte. Enfin le jour de l'épreuve, un brouillon bien organisé, sous forme de tableau permettant de relever les différences et les similitudes des différents documents facilitera la vue d'ensemble et la mise en discussion des arguments de chacun.

A noter qu'il existe de nombreux ouvrages ou sites qui proposent des préparations à la note de synthèse et qui prodiguent des conseils pertinents.

- Importance de la culture professionnelle

Le candidat, dans la préparation du concours, doit lire un maximum de textes scientifiques et professionnels car la problématique contenue dans les pages du dossier est nécessairement une problématique connue et débattue par la profession.

Par ailleurs, connaître les sources et les auteurs permet de lire de façon plus pertinente les textes retenus dans le dossier. Ainsi, le candidat devrait être en mesure de caractériser précisément le type de textes contenus dans le dossier. Il convient donc de se préparer à cette épreuve en effectuant la lecture régulière et approfondie (une veille ne suffit pas) des documents de base du professionnel de l'information (revues professionnelles et scientifiques, sites institutionnels et professionnels).

- Soigner le contenu des différentes parties de la note

Introduction : les candidats apportent trop peu d'attention à l'introduction, qui conditionne pourtant la réussite de l'ensemble de l'exercice. Elle est soit lacunaire, soit absente, soit trop longue (documents décrits de manière très détaillée). Pour créer l'introduction, il importe de s'aider du titre du dossier et des titres des textes qui le composent. Cela permet d'aller directement à l'essentiel et de contextualiser le dossier. Cette étape est d'ailleurs souvent oubliée ou très vague avec des formules du type « de tous temps, l'homme ».

Dans une note de synthèse, les points qui caractérisent les textes doivent être pris ensemble comme le spécifie le terme même de synthèse (mettre ensemble). Si le jury pointe positivement dans un grand nombre de copies la présence d'une **problématique**, celle-ci manque souvent de perspective. Trop générale ou à l'inverse très restrictive, elle ne permet pas d'aborder correctement les enjeux et les notions du dossier. De plus, l'annonce du plan manque parfois ou ne se distingue pas clairement de la problématique. Or c'est un élément indispensable de l'introduction qui indique au lecteur comment va s'organiser la note.

Le jury a apprécié les éléments suivants qui permettent une lecture fluide du propos, sans ambiguïté : une contextualisation du sujet, une présentation succincte et caractérisée de l'ensemble des textes, une problématique claire et concise, et non un ensemble de questions, une annonce de plan, suivie dans le développement, d'une clarification des enjeux.

Développement : encore trop souvent, les documents sont juxtaposés sans que le candidat cherche à appuyer son analyse sur leur mise en relation. De ce fait, beaucoup peinent à proposer une démarche analytique et logique. Les candidats doivent faire dialoguer les documents entre eux, et montrer qu'ils ont repéré les relations (divergentes ou convergentes) qui existent entre les différents points de vue exprimés dans le dossier. Certains candidats confondent synthèse et dissertation, d'autres apportent des idées personnelles ou des références extérieures aux textes.

Le développement ne répond pas toujours à la problématique et le développement au plan annoncé (quand il l'est). De plus, les plans ne sont que partiellement respectés. De fait, le développement doit être équilibré et les parties du plan facilement distinguées. Chaque partie présente un axe thématique argumenté, croisant plusieurs documents. Elle doit être cohérente et se suffire à elle-même tout en servant d'élément de réponse à la problématique choisie. L'utilisation de connecteurs logiques est bienvenue, et facilite la compréhension du cheminement intellectuel de la note.

Il est nécessaire de convoquer toutes les idées présentes dans les textes du dossier, et à l'inverse, de ne pas exprimer d'idées qui n'y figurent pas. Il n'est pas conseillé de survaloriser un texte par rapport aux autres, le document 1 notamment : ce n'est pas parce qu'il est l'objet du résumé dans la suite de l'épreuve que son importance est supérieure à celle des autres dans la note. Enfin, il faut proscrire toute interprétation personnelle, jugement de valeur, et toute introduction d'autres idées, aussi pertinentes soient elles. Les documents ne sont pas des prétextes pour servir un propos qui s'éloigne du sujet. Le rejet ou l'absence d'un document doit être justifié sinon il est sanctionné.

Sur la forme, il n'est pas utile de rappeler systématiquement titre et auteur des documents sauf lors de leur première citation. Eviter les formulations du type « l'auteur du document X nous dit que », et énoncer directement l'argument en indiquant sa référence entre parenthèses. Cela permet de construire la réflexion sur les idées des textes et non sur les textes eux-mêmes. Il est important de ne pas oublier de préciser entre parenthèse le numéro des documents cités ou évoqués.

Conclusion : le jury est unanime pour déplorer l'absence de réelle conclusion. Il est regrettable qu'elle soit régulièrement hâtivement rédigée et oublie de proposer une ouverture. Elle ne propose souvent, quand elle existe, que des généralités. Les candidats se contentent au mieux de faire le point par rapport à la problématique, ce qui est bien sûr indispensable mais non suffisant.

Les membres du jury conseillent aux candidats de s'entraîner à rédiger dans le même temps, introduction et conclusion afin de comprendre leur complémentarité mais aussi afin de ne plus se laisser déborder par le temps en bâclant ou en oubliant cette partie importante du travail.

1.3 Réflexion personnelle

Définition de l'épreuve

La réflexion personnelle s'apparente au genre de la dissertation en proposant, sur un sujet donné, des connaissances organisées selon une problématique et un plan cohérents. C'est aussi une démonstration pour poser, selon un raisonnement logique, une conclusion.

Les copies sont réussies lorsque le candidat propose une réelle réflexion personnelle sur la question posée. Il est invité à exprimer un jugement argumenté – le sien – sur la problématique retenue. Pour cela, il doit s'appuyer sur les connaissances théoriques acquises au cours de la préparation au concours. Le candidat doit, en effet, faire appel à des auteurs qui se sont exprimés sur le sujet donné, cités pour prouver sa démonstration ou, au contraire la contredire. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'un CAPES interne, le candidat doit utiliser ses acquis professionnels. Toutefois, s'appuyer sur des expériences de terrain ne doit pas le conduire à établir un catalogue de séquences pédagogiques. Il s'agit également de préserver l'anonymat en évitant l'appel à des expériences trop personnalisées.

Le candidat doit oser s'exprimer. La demande est claire : il s'agit d'avoir une réflexion personnelle sur le sujet proposé. Quel est votre avis ? Que pensez-vous ? Et comment défendez-vous votre réponse ? Il ne doit pas craindre de s'engager dès lors que ses propos sont étayés. A cet égard, le jury exprime sa totale objectivité dans les argumentations apportées par le candidat pour défendre tel ou tel point de vue, à condition, bien évidemment, que ces derniers n'entrent pas en contradiction avec la déontologie professionnelle et le comportement civique.

L'utilisation du pronom « je » est autorisé dans la réflexion personnelle. Il indique l'engagement du candidat. Cependant, son usage ne doit pas être excessif. Il doit être réservé à la mise en évidence d'une implication pertinente dans le métier. C'est essentiellement cela qu'attend le jury.

Structure de la réflexion personnelle

La réflexion personnelle comporte trois parties : introduction, développement et conclusion.

L'introduction contextualise le sujet en prenant appui de préférence sur l'actualité générale ou professionnelle. Comme pour la note de synthèse, le candidat veillera à éviter les débuts stéréotypés comme « dans le contexte de la société de l'information », « à l'heure du numérique », « la circulaire de mission », etc. Elle présente ensuite la problématique et le plan.

Le **développement** prend appui sur les connaissances du candidat (et non sur les documents du dossier, même s'il n'est pas interdit d'y faire référence). Il est construit de manière progressive, étayée et argumentée, et respecte le plan annoncé en introduction.

La **conclusion** répond aux mêmes règles que pour la note de synthèse, mais doit particulièrement insister sur l'importance du rôle du professeur documentaliste, sa complémentarité avec d'autres acteurs présents, comme lui, sur le terrain de l'éducation. Il doit savoir où commence et où s'achève sa responsabilité dans la division du travail qui les réunit et l'écrire sans ambiguïté.

Enfin, insistons sur deux points essentiels : la problématique et la nécessité d'une culture professionnelle.

- La problématique

La problématique proposée dans la réflexion personnelle est libre, indice de la richesse professionnelle du candidat. Elle l'engage car elle lui permet de se positionner par rapport au sujet. Elle doit être clairement explicitée, démontrée dans le corps de la réflexion. Son exposé est également l'occasion de préciser le sens des termes qui la composent.

- La culture professionnelle

La réflexion doit être une démonstration libre où le vocabulaire est juste, défini de façon stricte quand cela est nécessaire. Elle est l'occasion de débattre des différents points de vue théoriques et pratiques sur la question que soulève le sujet. Le candidat doit prouver qu'il a le recul critique nécessaire et l'honnêteté intellectuelle pour examiner des arguments qui pourraient aller à l'encontre de ses propres idées. Il doit montrer qu'il ne les ignore pas, ce qui assure ses convictions et prises de position.

Davantage que pour la note de synthèse, le candidat doit faire appel à sa culture professionnelle et générale pour étayer sa démonstration. Il peut ainsi évoquer des événements qui marquent ou ont marqué la profession, des manifestations (colloques, journées d'études, etc.), des institutions (éditeurs, organes de documentation ou bibliothèques, etc.) et surtout des auteurs.

Certains auteurs sont incontournables car ils ont posé leur empreinte sur les sciences de l'information, ou sur le sujet précis abordé dans la réflexion personnelle du candidat. Les membres du jury s'attendent à les retrouver dans les copies. Pour les auteurs moins connus, le candidat doit s'efforcer d'apporter un maximum d'informations bibliographiques permettant à son lecteur d'identifier les textes auxquels il fait appel comme le titre du document, par exemple. Les références doivent être précises, claires et justes à la fois sur le système éducatif et dans le champ des sciences de l'information et de la communication. Le candidat peut également faire appel à des disciplines proches (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation) et à des exemples issus du terrain.

Il est recommandé de s'appuyer sur des expériences professionnelles. Cependant, il faut absolument éviter la dérive vers l'anecdotique ou le « récit de vie au CDI », fréquemment trouvée dans les copies. L'appel à l'expérience professionnelle entraîne trop souvent le candidat à transformer sa réflexion personnelle en un simple catalogue d'activités menées au CDI, ou une compilation d'exemples possibles, parfois sans lien évident avec le sujet. Les exemples doivent être contextualisés par rapport à la problématique posée mais ne sont pas nécessairement généralisables. Le bien-fondé des choix doit être démontré. A défaut de ces analyses, le candidat s'expose au risque de l'énumération d'actions interchangeables, dont le poids argumentatif est inexistant.

Réflexion personnelle 2025 : éléments de correction

Sujet : Développer une réflexion personnelle sur la manière dont le professeur documentaliste prend en compte, dans son activité, les enjeux de l'intelligence artificielle et

les évolutions du contexte informationnel.

Cette partie s'est avérée décevante malgré une thématique largement traitée dans les sphères professionnelles. Les copies avec une réflexion construite, faisant état de connaissances explicites et d'une culture professionnelle sur le sujet sont trop rares. Plusieurs donnent l'impression de venir avec un contenu déjà établi sur un sujet approchant qu'ils tentent maladroitement de faire correspondre au sujet proposé.

Le sujet requiert une bonne connaissance des caractéristiques de la "société de l'information" contemporaine et de ses enjeux ; il questionne la nécessaire transférabilité des compétences liées à l'EMI, interroge les pratiques et conditions d'enseignement et d'apprentissage dans un environnement informationnel incertain, éprouve la capacité du professeur documentaliste à penser son enseignement et ses missions en prise avec la réalité d'un écosystème informationnel qui n'est pas figé. Le candidat devait évidemment proposer une approche cohérente et globale s'appuyant sur la connaissance du cadrage institutionnel, des partenaires et des modalités d'action pédagogiques. L'ensemble des missions du professeur documentaliste devaient être mobilisées pour répondre à la question

Des problématiques, un exemple de plan non détaillé et des pistes bibliographiques sont proposées ci-après.

Différentes problématiques pouvaient être traitées comme :

Comment le professeur documentaliste peut-il participer au développement des compétences des élèves dans un contexte informationnel incertain marqué par la généralisation de l'IA ?

Penser les trois dimensions de l'éducation à l'information (Serres, 2006)¹ à l'aune du contexte actuel : quels défis pour le professeur documentaliste ?

Développer l'EMI à l'école : entre mouvance et permanence, quel rôle pour le professeur documentaliste ?

Comment le professeur documentaliste peut-il exercer son activité de façon efficace dans un contexte informationnel mouvant, notamment du fait du développement de l'IA ?

Exemple de plan synthétique pour cette dernière :

Maîtriser un contexte informationnel en évolution

- Une veille nécessaire dans un contexte labile
- Connaissance des pratiques informationnelles des élèves

¹ Alexandre Serres. *Trois dimensions de l'éducation à l'information*. Séminaire national "De l'information à la connaissance", Août 2006, Poitiers, France. pp. 37-44.

- Se former et pratiquer les outils d'IA dans une optique de développement professionnel

Proposer un environnement pédagogique en prise avec l'écosystème informationnel réel - contributions du professeur documentaliste

- L'utilisation de l'IA à l'école : un cadre commun
- Penser l'intégration de l'IA à l'échelle de l'établissement
- Penser l'IA à l'école dans un contexte de transitions

Pour une culture de l'information émancipatrice dans un contexte informationnel évolutif

- Nécessité d'une culture de l'information qui intègre la culture des données
- Comprendre, manipuler et produire autour des données
- Des compétences transférables pour s'adapter aux contextes

- **Pistes bibliographiques non exhaustives**

Le sujet étant assez large, les références indiquées ci-dessous n'ont pas à vocation à couvrir toutes les implications du sujet de façon exhaustive, mais à donner des pistes de réflexion et de compréhension. Elles regroupent à la fois des documents scientifiques, institutionnels et professionnels.

Big data, les données : Un enjeu pour l'éducation ? (2014). Réseau Canopé.

<https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/big-data-les-donnees-un-enjeu-pour-leducation.html>

Bullich, V. et Clavier, V. (2018). Production des données, « Production de la société ». Les Big Data et algorithmes au regard des Sciences de l'information et de la communication. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 19/2(2), p. 5-14.

Cardon, D. (2019). *Culture numérique*. Presses de Science Po (Les petites humanités).

Cazals, F. et Cazals, C. (2020). Chapitre 2. De la préhistoire à l'âge d'or de l'IA. *Intelligence artificielle L'intelligence amplifiée par la technologie*. (p. 17 -26). De Boeck Supérieur.

<https://stm.cairn.info/intelligence-artificielle--9782807331433-page-17?lang=fr>

Comprendre les intentions derrière la diffusion de deepfakes. CLEMI. Fiche pédagogique.

<https://www.cleml.fr/ressources/ressources-pedagogiques/comprendre-les-intentions-derriere-la-diffusion-de-deepfakes>

Cordier, A. (2012). « Et si on enseignait l'incertitude pour construire une culture de l'information ? », *Communication et organisation*, n°42, p. 49-60.

DNE-TN2. (2024). *Intelligence artificielle et éducation : Apports de la recherche et enjeux pour les politiques publiques* (édition 2024) [Billet]. Éducation, numérique et recherche.

https://edunumrech.hypotheses.org/files/2024/04/MEN_DNE_brochure_IA_2024_web_fr.pdf

DNE-TN2. (2023). *Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle* : Portfolio du GTnum #Scol_IA [Billet]. Éducation, numérique et recherche.

<https://edunumrech.hypotheses.org/9593>

Drot-Delange, B. et Tort, F. (2022). Les datasprints, un dispositif d'éducation aux données ? Une étude exploratoire via le cas de " Traces de Soldats ". Didapro 9 - DidaSTIC.

L'informatique, objets d'enseignement et d'apprentissage. Quelles nouvelles perspectives pour la recherche ?, Mai 2022, Le Mans, France.

<https://uca.hal.science/hal-03688104/document>

Drot-Delange, B. et Tort, F. (2022). « Éducation aux données ou enseignement des données : quelles humanités numériques au lycée ? », *Humanités numériques* [En ligne], 5 | 2022, mis en ligne le 01 juin 2022, consulté le 07 février 2025. URL :

<http://journals.openedition.org/revuehn/2908> ;

Klucik, L., Gaillard, G. et Lhérété, A. (2024). École et intelligence artificielle : je t'aime, moi non plus. *Administration & Éducation*, n°183. <https://shs.cairn.info/revue-administration-et-education-2024-3?lang=fr>.

L'IA, une chance potentielle pour l'éducation. (2024). *Le Monde*, 23 octobre 2024.

https://www.lemonde.fr/sciences/article/2024/10/23/l-ia-une-chance-potentielle-pour-l-education_6358673_1650684.html.

L'info bousculée par l'intelligence artificielle. CLEMI. Fiche pédagogique.

<https://www.clemi.fr/ressources/ressources-pedagogiques/linfo-bousculee-par-lintelligence-artificielle>

La photographie d'information à l'heure de l'IA générative. CLEMI. Fiche pédagogique.

<https://www.clemi.fr/ressources/ressources-pedagogiques/la-photographie-dinformation-lheure-de-lia-generative>

La Higuera, Colin de et Iyer, J. (2024). *IA pour les enseignants : un manuel ouvert*

Accès : <https://educavox.fr/images/pdf/1-IA-pour-les-enseignants-un-manuel-ouvert-1705583781>

Le Deuff, O. (2009). Penser la conception citoyenne de la culture de l'information. *Les Cahiers Du Numérique*, vol. 5, n°3, p. 39–49.

Meirieu, Ph. (2024). Enseignement : Qui a peur des robots conversationnels ? - *Educavox, Ecole, pédagogie, enseignement, formation*. Consulté 7 février 2025, à l'adresse <https://educavox.fr/formation/conference/enseignement-qui-a-peur-des-robots-conversationnels>

Meirieu, Ph. (2023). ChatGPT ou la parole morte. <https://cemea.asso.fr/salle-de-presse/la-presse-parle-des-cemea/chat-gpt-ou-la-parole-morte-philippe-meirieu-le-monde>

MENJ. *Bilan national des TraAM Education aux médias et à l'information. Thématique 2023/2024. Evaluer l'info à l'ère du numérique artificielle*
<https://eduscol.education.fr/document/61165/download>

Mercier, A. (2018). Fake news et post-vérité : 20 textes pour comprendre la menace. *The Conversation*.

Savoir analyser les désordres informationnels. CLEMI. Fiche pédagogique.
<https://www.cleml.fr/ressources/ressources-pedagogiques/savoir-analyser-les-desordres-informationnels>

Publié après les épreuves - pour information
MENJ. (2025). *Cadre d'usage de l'IA en éducation*.
<https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>

Constats et conseils du jury

- S'engager et argumenter

Cet exercice est souvent le moins maîtrisé par les candidats alors qu'il permet au jury d'évaluer la potentialité professionnelle, la motivation, la curiosité et l'engagement professionnel des candidats que l'on doit pouvoir imaginer en situation professionnelle dans les prochains mois. Il est parfois à peine ébauché, souvent incomplet ou se résume à une liste de tâches. Les bonnes copies réussissent à exposer clairement une vision du métier, à faire des choix professionnels explicites et cohérents.

La réflexion doit s'appuyer sur des connaissances théoriques en SIC, en pédagogie, sur l'actualité éducative, professionnelle et culturelle. Les termes et expressions doivent être définis, de manière précise et correcte en prenant appui sur des références explicites : médias, médias numériques, traitements automatisés, pratiques informationnelles, etc. De fait, les appuis théoriques et les références bibliographiques apportent une plus-value, mais leurs citations, les notions et concepts qu'ils développent, doivent être utilisés à bon escient pour illustrer un point de vue et développer un argumentaire. Les citations superficielles, passe-partout ou erronées, les enchaînements de citations sans explication, desservent les

candidats, qui doivent préférer une articulation fine du sujet et des actions proposées. Une contextualisation de la situation professionnelle doit accompagner ces actions qui, sinon, restent peu crédibles.

Le jury souligne également l'importance de se référer aux textes réglementaires en vigueur. Les candidats doivent avoir des connaissances actualisées sur les réformes en cours du système éducatif. Ils sont invités à s'intéresser à l'histoire de la profession et à l'épistémologie de la discipline, et à consulter régulièrement la presse professionnelle et les sites de mutualisation. Il est également conseillé de visiter différents CDI, dans des établissements de typologie différente (collège, lycée, sans oublier le lycée professionnel).

- Se positionner professionnellement

La plupart des développements ne permettent pas de situer les candidats comme futurs professeurs documentalistes. Très souvent, également, une perception équilibrée des compétences et des aptitudes de ce dernier est absente. Trop peu de candidats expriment un engagement en lien avec les missions et les attentes institutionnelles. Le rôle du professeur documentaliste dans l'établissement est rarement appréhendé dans une démarche collective au service d'objectifs communs.

De nombreuses copies listent des actions mais n'en montrent pas la cohérence sur le plan pédagogique : qu'apprennent les élèves à travers les actions présentées et pourquoi ? Le professeur documentaliste n'est pas un animateur de centre de ressources. Il est attendu du futur enseignant qu'il place les apprentissages des élèves au centre de sa pratique : l'activité des élèves et les apprentissages informationnels doivent être explicitement resitués dans le cadre d'un travail en collaboration avec la communauté pédagogique et/ou éducative. Cette collaboration ne peut pas être considérée comme une relation-client dans laquelle le professeur documentaliste serait simple pourvoyeur de ressources, aussi pertinentes soient-elles. Enfin, l'évaluation de l'action de la démarche et/ou des apprentissages est rarement évoquée. Cela questionne la réelle motivation des candidats et leur connaissance des objectifs pédagogiques de ce métier.

A noter que toutes les constatations qui précèdent, sont réitérées par le jury chaque année !

1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique

Définition de l'épreuve

Le candidat doit : élaborer la référence bibliographique d'un document proposé dans l'intitulé du sujet ; pratiquer l'indexation ; rédiger un résumé indicatif dont le nombre de mots est précisé dans le libellé du sujet (ne pas confondre résumé informatif et résumé indicatif).

Ces exercices correspondent aux étapes successives du traitement bibliographique et intellectuel du document : l'élaboration de la référence se fait dans le respect des normes en vigueur ; l'analyse intellectuelle du contenu aboutit à la production d'un résumé et au choix de mots-clés.

Un bordereau de saisie est fourni pour l'épreuve. Il n'y a pas à s'en écarter, faute de quoi l'exercice n'est pas pris en compte. Ce format est établi en application des normes en vigueur. Pour le candidat, il est donc indispensable d'en prendre connaissance lors de sa préparation et de bien en maîtriser l'utilisation par un entraînement régulier.

Maîtrise des techniques documentaires

Cet exercice permet au jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires que doit posséder le futur professeur documentaliste afin d'alimenter, en signalant efficacement les ressources, une base de données. Il favorise ainsi une recherche fiable pour l'utilisateur. Le jury cherche à savoir si le candidat est capable d'établir une référence bibliographique, un résumé de type indicatif et pratiquer l'indexation, savoirs et savoir-faire fondamentaux du travail du documentaliste. Cette épreuve, qui nécessite de la rigueur et de la précision, témoigne de la professionnalisation du candidat.

- **Références bibliographiques**

Savoir établir une référence bibliographique fait partie de la compréhension par le candidat de ce savoir-faire. En effet, les éléments retenus pour la description matérielle du document concerné sont ceux qui lui donnent sa fiabilité.

Les références bibliographiques s'appuient sur la norme ISO690 en vigueur intitulée : *Information et documentation - Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information*.

La norme appelle notamment à : distinguer le type de document à référencer (partie de monographie, article de périodique...) ; repérer les éléments propres à chaque type de document (titre, nom du ou des auteurs, éditeur...) ; renseigner les zones de façon normalisée. Le candidat doit sélectionner les zones à renseigner, et uniquement celles imposées par la norme, en fonction du type de document, et les faire suivre de leur contenu.

La référence bibliographique comporte trop souvent des erreurs liées au manque de préparation technique. Les éléments retenus ne sont parfois pas pertinents. A l'inverse, des éléments sont retenus qui ne méritent pas de l'être si l'on respecte les données normatives. La méconnaissance, voire l'ignorance totale des normes, entraînent une confusion entre différents champs : titre du document et titre du document hôte ; mention d'édition et éditeur ; inversion nom et prénom des auteurs ; confusions entre « support papier » et « périodique » ou entre « site web » et « en ligne ». Le manque de rigueur dans la saisie des références, les erreurs de caractérisation des documents révèlent également un manque d'expérience des modalités de fonctionnement des bases de données.

- **L'indexation**

L'indexation consiste à extraire les mots clés qui caractérisent le contenu informatif d'un document. Cet exercice permet d'évaluer les capacités du candidat à traduire l'information

globale du document avec des termes qui respectent les règles de l'indexation dans leur sélection comme dans leur écriture. Réfléchir à la pertinence des mots clés, c'est aussi sélectionner ceux qui décriront le document au mieux et avec le plus d'économie. Objets de la mémoire documentaire créée, ils permettent de retrouver sans détour les documents répondant, lors d'une recherche documentaire, aux besoins en information de l'utilisateur final.

Les mots clés doivent impérativement être indiqués dans le champ du bordereau prévu à cet effet. La forme canonique doit être retenue : par convention, le masculin singulier sauf lorsque la forme initiale est au féminin et/ou au pluriel.

Les mots clés retenus présentent plusieurs défauts, parmi les plus récurrents :

- retenir des verbes, des adjectifs, des phrases...
- d'autres mots clés respectent les normes d'écriture mais ne sont pas pertinents pour traduire le contenu informatif du texte concerné.
- le candidat doit favoriser la pré-coordination car l'uniterme choisi peut être porteur d'ambiguïté. Le terme de « culture » perd toute ambiguïté s'il est pré-coordonné avec le terme « scientifique » ou « générale ».

Cela démontre que le candidat n'a aucune formation aux techniques documentaires alors qu'il passe un concours en documentation !

En l'absence de directive, le candidat est invité à classer les mots clés par ordre alphabétique. De même, c'est à lui de définir le nombre de mots clés à retenir en évitant la sur ou la sous-indexation.

- Le résumé

Le résumé est un exercice de condensation. Indicatif, il vise à désigner au lecteur les thèmes, questions et problèmes traités dans le document, sans entrer dans le détail de leur développement qui ferait, lui, l'objet d'un résumé informatif. Signalant, « indiquant » les catégories générales abordées par le texte, il permet au lecteur de décider si oui ou non le texte répond à ses besoins. « Il s'apparente à une table des matières »² ou à un sommaire rédigé. Il ne doit donc pas comprendre de données formelles qui ont leur place dans les champs relatifs à la description bibliographique. On ne doit donc pas y trouver la date du document, le statut ou l'affiliation de l'auteur ni même son nom, la nature du document, etc.

Le résumé doit rendre compte de l'ensemble des indications données dans le document correspondant souvent au découpage du texte, marqué par des paragraphes sous-titrés. Il ne donne pas d'information de contenu. Il schématise cette information. Ainsi, le résumé indicatif « indique » que le texte comporte une typologie ou une définition mais ne les donne pas. La lecture du texte primaire dépend entièrement de la décision de l'utilisateur du résumé. Ce

² *Vocabulaire de la documentation*. Paris : ADBS Editions, 2004

résumé doit utiliser des termes précis, choisis, issus du vocabulaire technique du domaine concerné. Le candidat doit éviter les mots vides de sens, la pléthore.

En fin de résumé, le candidat doit mentionner le nombre de mots utilisés sans chercher à tromper le jury en indiquant un nombre de mots erroné ; celui-ci doit être compris dans la fourchette indiquée (nombre de mots plus ou moins 10%). A noter que le résumé n'est pas corrigé si le nombre de mots ne se situe pas dans la fourchette.

Les règles de comptage des mots sont rappelées dans le dossier fourni aux candidats :
Les chiffres :

- Une date : 2024 = un mot
- Un pourcentage : 50 % = deux mots

Les sigles : PCS = un mot (il est recommandé de n'utiliser que les sigles connus dans l'éducation nationale).

Les articles, même élidés = un mot (« d' », « l' », etc.).

Attention à la valeur du trait d'union : on compte un mot lorsqu'il y a unité sémantique. Exemple : sino-soviétique = un mot. Dans les autres cas, on compte tous les mots. Exemple : au-dessus = deux mots.

Référence bibliographique 2025 : éléments de correction

La référence demandée était celle du document 1.

Auteur(s) :

France. Commission de l'intelligence artificielle.

Titre : IA : notre ambition pour la France

Date de publication : mars 2024

Collation : p. 2-5

Mots clés envisageables :

apprentissage automatique / évaluation de l'information / intelligence artificielle (IA)
/ intelligence artificielle générative / pratiques numériques / société numérique /
traitement numérique des données /

(descripteurs issus de Motbis 2024)

→ Forme des mots clés : substantif, masculin (féminin si c'est la forme courante), singulier, forme courante et reconnue d'une expression. Par exemple, « pratiques informationnelles » au pluriel est plus couramment utilisé en Sciences de l'information et de la communication pour désigner l'ensemble des pratiques liées à l'information.

→ Présentation des mots clés : un séparateur doit être présent entre chaque mot clé, point-virgule ou slash plus particulièrement.

Proposition de résumé indicatif du document 1 : 80 mots (80 mots +/- 10%)

Présentation synthétique du fonctionnement des systèmes d'intelligence artificielle (IA), de leurs évolutions depuis leur création, et de leurs applications. Le point sur les spécificités de l'intelligence artificielle générative (IAG), qui représente une évolution technologique majeure, car ce type d'outil, qui permet de générer des contenus, est performant, simple, rapide, et ses résultats ressemblent à ceux générés par un humain. Description, à l'aide d'un graphique, du fonctionnement d'un modèle de langue générant du texte. (80 mots)

→ Les idées principales du texte doivent apparaître, dans l'ordre de présentation. Ni l'auteur ni le texte ne doivent être présentés. Le candidat ne doit pas oublier qu'une recherche dans un catalogue documentaire porte tant sur le titre et les mots clés que sur chaque terme du résumé.

→ Le nombre de mots **doit être indiqué et juste**. Indiquer un nombre de mots erroné, lorsque celui-ci est inférieur ou supérieur à l'attendu +/- 10%, est à éviter et pourrait laisser penser à une tentative de flouer le jury.

Constats et conseils du jury

La maîtrise des techniques documentaires n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Elle ne doit pas être négligée même si elle pourrait apparaître à certains comme désuète.

En effet, cet exercice montre par un renseignement non pertinent d'un champ de la notice que certains candidats - ayant parfois convenablement réussi les deux premiers exercices - confondent des notions fort utiles dans une approche critique de l'information. Par exemple, la confusion entre le support et l'unité documentaire.

L'exercice d'indexation est révélateur des capacités d'analyse et de synthèse. Beaucoup de copies présentent une sous-indexation. Les mots clés doivent couvrir l'ensemble des éléments clés du contenu du document.

La technique du résumé est assez bien maîtrisée par certains mais encore de nombreux candidats présentent le texte plus qu'ils ne le résument, proposent des contractions de texte, des juxtapositions de phrases écrites souvent en style télégraphique (à proscrire absolument), ou ne rendent compte que d'une partie du texte. D'autres enfin écrivent des résumés informatifs et témoignent ainsi de leur ignorance des objectifs et de l'intérêt, pour l'utilisateur final, du résumé indicatif comme outil d'aide à la décision.

Il est important que les candidats prennent connaissance des règles relatives à cette partie. Les respecter démontre une capacité de rigueur et d'objectivité, fondamentale dans une bonne gestion de l'information.

2. L'épreuve d'admission

2.1 Présentation générale de l'épreuve

Préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum se décomposant en :

Exposé : 15 minutes maximum,

Entretien : 45 minutes maximum.

L'expérience montre qu'en raison du coefficient de l'oral (double de l'écrit), une bonne prestation peut permettre à certains candidats de prendre la tête du concours, à d'autres de remonter une note moyenne à l'écrit et d'obtenir un excellent classement.

Description de l'épreuve

L'épreuve orale est constituée d'un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exposé porte sur une question posée par le jury à partir de la lecture du dossier remis par le candidat.

L'entretien porte en premier lieu sur l'exposé du candidat. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste et à sa connaissance du système éducatif.

2.2 Le dossier

Le dossier n'est pas lui-même évalué, mais il est le document d'appui de l'oral. A cet effet, il importe que le candidat veille à sa présentation matérielle et à sa structuration.

Les règles de présentation exigées par les textes indiquent qu'il s'agit d'un dossier dactylographié de dix pages maximum (police de caractère 12), dont deux pages pour la première partie (parcours professionnel) et huit pages pour la deuxième partie (présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat) ; une page maximum est consacrée au projet de l'établissement d'exercice ou d'observation.

Le dossier doit comporter les éléments suivants : une page de couverture qui permet son identification (nom du candidat, date de la session, intitulé précis du concours, titre, académie d'origine). Il est intéressant de proposer en couverture un résumé indicatif, suivi de mots-clés. Cela permet de faire apparaître une unité dans la démarche d'analyse du projet professionnel. Le dossier doit être paginé et comporter un sommaire.

Des références bibliographiques appelées par le texte peuvent figurer en renvoi de notes (zone de notes de bas de page) ; elles seront rédigées dans ce cas selon la norme en vigueur. Ce dossier ne demande pas la présence de bibliographie ni d'annexes. Un document peut éventuellement être joint s'il est rigoureusement indispensable à la compréhension du texte.

- **Généralités**

Dans l'ensemble, la présentation générale du dossier est claire, soignée et précise. Mais le jury note toutefois la présence de dossiers dont la présentation comme la rédaction sont négligées, avec des fautes d'orthographe, des annexes inutiles, des bibliographies non normalisées ou non actualisées. La page et la quatrième de couverture ne comportent pas toujours toutes les indications demandées (titre, résumé indicatif et indexation).

La lecture du dossier doit être aisée. Pour cela, le candidat doit veiller à justifier son texte, à utiliser des interlignes et une police de caractères confortables à l'œil. Un conseil évident consiste à faire relire son texte par un candide pour les corrections de forme éventuelles à effectuer et par un de ses pairs pour engager une discussion sur son contenu et prendre du recul sur les points éventuellement mal explicités ou qui restent ambigus.

Il convient d'éviter une compilation de tableaux présentant des séquences pédagogiques sans effort de rédaction, d'analyse, sans présentation de la démarche. Il convient également d'être **l'auteur** du dossier. La méconnaissance de leur propre dossier de certains candidats a fait douter le jury de l'authenticité du travail rendu.

- **Le dossier point par point**

Page de couverture

Le titre est le premier contact du jury avec le dossier : court et concis, il doit rendre réellement compte de son contenu et être en adéquation avec la problématique développée.

Le résumé indicatif suivi des mots clés permet aux membres du jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires.

Parcours personnel

Sa présentation a pour objectif d'explicitier l'orientation du candidat vers les fonctions de professeur documentaliste et au jury d'appréhender la cohérence de sa formation.

Un parcours, c'est un itinéraire qui permet d'expliquer les choix, les lignes droites comme les détours. Il doit permettre d'avoir une vue synthétique sur le projet professionnel du candidat. En ce sens, il doit se centrer sur la présentation des étapes saillantes de la vie professionnelle du candidat en indiquant les enseignements que celui-ci en a tirés.

Ce n'est pas un curriculum vitae. Cette confusion est faite par un certain nombre de candidats. Il convient donc :

- de bien insister sur l'articulation entre les différentes expériences,
- de dégager la construction des acquis professionnels,
- de mettre en relief les choix qui sous-tendent l'évolution des activités et des pratiques,
- d'éviter d'évoquer à l'excès les situations familiales ou extra professionnelles, ce qui ne signifie pas pour autant les occulter.

Présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat :
Les activités pédagogiques, présentées dans le dossier, doivent être fortement articulées autour d'une problématique qui, en accord avec le titre du dossier, doit être posée dès l'introduction. La description des activités doit comporter la présentation de leur contexte, la définition de leurs objectifs et une évaluation. Il faut éviter l'accumulation de détails qui occultent la cohérence de la construction pédagogique ou les descriptions pointillistes qui nuisent à la lisibilité de l'action. Souvent, le descriptif des expériences professionnelles est trop linéaire et manque de recul critique.

Le choix judicieux des activités et leur variété doivent permettre la mise en valeur des expériences du candidat. Les activités relatées doivent avoir été expressément mises en œuvre par le candidat. L'authenticité de la démarche apparaît, dans quelques cas, incertaine.

Projet de l'établissement d'exercice ou d'observation :

Lors de la présentation de l'établissement d'exercice ou de celui qui a été observé, le candidat doit faire apparaître, chaque fois que possible, l'articulation entre le projet d'établissement et le projet documentaire. Lorsque le candidat est en situation d'observation dans un établissement, le rapport doit permettre au jury d'évaluer clairement son rôle. Le dossier, en effet, doit permettre au candidat de montrer des compétences professionnelles dans le cadre de leur exercice. En outre, le concept de politique documentaire fait maintenant partie des cadres de travail du professeur documentaliste. Comment mesurer la capacité d'un candidat à s'en saisir, sans vérifier son aptitude à poser un diagnostic propre à un établissement donné ? Le candidat est donc naturellement invité à présenter les caractéristiques de l'établissement dans lequel il travaille ou qu'il a observé. Ces caractéristiques sont reprises dans l'entretien par les membres du jury soucieux de situer le candidat dans un environnement professionnel concret.

2.3 La présentation orale

L'exposé représente une situation de communication précise, dans le cadre d'un concours interne qui implique que le jury connaisse le candidat : il est demandé à celui-ci de se présenter succinctement (nom, qualité, activité professionnelle, établissement d'exercice, brièvement caractérisé, académie d'origine).

Après s'être présenté, le candidat doit, en quinze minutes au plus exposer son propos :

- énoncer une introduction dans laquelle il définit le contexte théorique, les termes du sujet et pose la problématique,
- préciser le plan,
- développer une réflexion conforme au plan annoncé, en s'appuyant sur des exemples concrets (issus du dossier ou non)
- conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large.

Il est ensuite interrogé par les membres du jury pendant une durée de quarante-cinq minutes maximum.

- **Généralités**

Lors de la préparation au concours, il est recommandé de s'entraîner à l'oral, afin de savoir : maîtriser son stress, se dégager de ses notes, s'adresser à l'ensemble du jury, respecter le temps imparti.

Un entraînement à la technique de l'exposé et à l'échange oral est utile : respirer calmement, savoir poser sa voix, susciter l'intérêt, relancer l'attention. En outre, la maîtrise technique (et des connaissances solides bien sûr !) est rassurante et permet de mieux gérer les tensions liées à la situation.

Lors de la rencontre avec les membres du jury, le candidat doit avoir un niveau de langue adapté à la situation de communication : ni familiarité, ni abstraction excessive, ni jargon professionnel. Par ailleurs, trop de candidats n'utilisent pas les 15 minutes qui leur sont données pour défendre leur point de vue sur la question posée. L'entraînement à la gestion du temps s'impose donc fortement. Un exposé trop court révèle bien souvent un manque de connaissances et une absence de maîtrise du sujet. Un exposé trop long montre une difficulté à gérer le temps et à synthétiser son propos.

- **Quelques conseils pour l'exposé**

Le candidat a une heure pour préparer l'exposé. Il n'a pas accès à son dossier pendant le temps de préparation. Il doit s'approprier le sujet, en définir les termes. Il doit répondre à la question proposée, pas à celle de son choix. Il ne doit pas oublier que la question posée est en relation avec le dossier mais ne se réduit pas à celui-ci. Elle correspond à une demande d'explications supplémentaires, voire à un élargissement du thème traité. Il peut rédiger des notes sur lesquelles il peut s'appuyer (sans les lire) durant sa rencontre avec les membres du jury. En toute hypothèse, il faut être en mesure de s'en dégager à l'oral.

L'exposé consiste en une réponse problématisée à la question posée par le jury. La question peut porter sur des domaines extrêmement différenciés : aménagement d'un CDI, partenariat avec des organismes documentaires extérieurs à l'établissement scolaires, orientation professionnelle...

A titre indicatif, voici quelques exemples de questions posées aux candidats pour la session 2025 :

- Renforcer la fluence des élèves à besoins particuliers : quelles pistes d'action pour le professeur documentaliste ?
- En quoi l'intelligence artificielle réinterroge-t-elle les compétences en EMI ?
- Comment former à la citoyenneté à l'ère des vérités alternatives ?
- Des apprentissages à la certification : comment aborder les compétences numériques dans le second degré pour le professeur documentaliste ?
- Comment le professeur documentaliste peut-il prendre en compte l'hétérogénéité des élèves dans la mise en place des apprentissages informationnels ?
- Pour des usages raisonnés du numérique : quelle politique documentaire en EPLE ?

- Comment le professeur documentaliste, en s'appuyant sur les pratiques des élèves, met-il en place des apprentissages informationnels ?
- Comment le professeur documentaliste peut-il contribuer au développement et à l'évaluation des compétences orales des élèves ?
- Comment le professeur documentaliste peut-il intégrer l'intelligence artificielle dans sa politique documentaire ?
- En quoi la mise en place d'un média scolaire peut-elle contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire ?
- Comment le professeur documentaliste peut-il intégrer les pratiques informationnelles des élèves dans sa progression en éducation aux médias et à l'information ?
- De la littérature au plaisir de lire : quelle peut être la contribution du professeur documentaliste ?
- Comment le professeur documentaliste peut-il concourir à renforcer le rayonnement du CDI au sein d'un EPLE ?

La problématique proposée au candidat permet d'approfondir un élément du dossier ou d'aborder un ou plusieurs autres missions du professeur documentaliste. La problématique doit être traitée dans sa totalité et son traitement ne peut se réduire aux seuls éléments du dossier. La structuration de l'exposé est indispensable. Le candidat doit, lors de cette épreuve, se détacher de son dossier pour faire état de l'ensemble de ses connaissances et de ses compétences et proposer des exemples de situations différents de ceux traités dans le dossier. Les références en SIC sont souvent insuffisantes et insuffisamment maîtrisées. Si les missions du professeur documentaliste peuvent être structurantes pour l'exposé, les meilleurs candidats sont ceux qui ont aussi réussi à s'en éloigner pour proposer une réflexion et une analyse systémiques.

Le candidat doit veiller à la qualité de l'introduction : elle marque le début de l'échange avec le jury. En ce sens, il importe de reprendre les termes de la question posée afin de souligner la problématique qu'elle soulève et le sens des mots qu'elle contient. La référence aux textes officiels doit s'inscrire dans l'argumentaire avec pertinence. Il n'est pas souhaitable de ne les citer que pour montrer au jury qu'on les connaît. Le candidat doit situer les activités menées dans une démarche de projet en insistant, en particulier, sur les effets attendus par les actions décrites dans le dossier. Il s'agit en effet de dépasser les aspects descriptifs pour montrer une aptitude à référer son action à des présupposés théoriques, montrer son implication et sa réflexion personnelle dans les activités décrites. Le plan annoncé doit être respecté et le candidat doit prendre le temps de conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large, faisant apparaître un bilan et des perspectives.

Le jury a apprécié les exposés clairs et structurés. Les meilleurs d'entre eux traduisent une analyse correctement distanciée par rapport aux actions décrites dans le dossier.

En revanche, il a constaté aussi :

- une réflexion insuffisante voire lacunaire sur la notion de politique documentaire, dans le cadre du projet d'établissement, et sur le rôle du professeur documentaliste dans sa définition, sa mise en œuvre et son évaluation.

- des difficultés à problématiser la question posée dans le sujet et une propension à s'en éloigner, voire à en proposer une autre.
- une certaine incapacité à se détacher des activités évoquées dans le dossier et un certain manque de réalisme en ce qui concerne leur durée et leur faisabilité.
- des conclusions souvent bâclées. Rappelons qu'une conclusion reprend les éléments de réponse à la problématique et propose un élargissement sur lequel le jury devrait être invité à entrer dans le dialogue.

• Quelques conseils pour l'entretien

Durant l'entretien avec les membres du jury, on attend que le candidat démontre ses facultés de communication :

- par sa capacité à passer efficacement de la logique d'exposé à la posture d'entretien qui implique une logique d'échange et de dialogue avec le jury
- par la maîtrise de l'émotivité qui lui permet de mobiliser ses capacités
- par une qualité d'expression et une élocution convenable
- par la prise en compte des questions du jury, par des réponses claires et concises sans digressions inopportunes
- par sa volonté de défendre des opinions et des choix argumentés
- par son intelligence des situations.

L'entretien permet au jury de préciser certaines parties de l'exposé et de les approfondir. Il s'élargit ensuite aux différents champs d'intervention du professeur documentaliste. Pour répondre aux questions posées, le candidat doit savoir mettre en avant ses compétences professionnelles, la qualité de sa réflexion, sa capacité d'écoute et d'argumentation, son aptitude à se projeter dans des situations auxquelles il ne s'attend pas qui feront ainsi apparaître son inventivité, son sens de l'initiative. Le candidat doit s'efforcer d'argumenter ses réponses, de les étayer sur ses connaissances et de les illustrer d'exemples le cas échéant. Il doit savoir se laisser mener sur des terrains non prévus : scénarios proposés par le jury, hypothèses de travail, transpositions dans un autre contexte, etc.

Le candidat doit être attentif au vocabulaire qu'il utilise, à sa sémantique, à son éventuelle polysémie, tout en restant vigilant dans l'utilisation des anglicismes. Le manque de maîtrise sémantique conduit certains impétrants à rester approximatifs dans leur propos, voire superficiels.

Le jury cherche à évaluer les connaissances professionnelles du candidat, ses capacités de réflexion et de prise de recul sur ses activités, préalablement contextualisées. Le candidat doit valoriser son expérience et savoir se projeter dans le métier visé. Il lui faut connaître le système éducatif français, ses spécificités et ses objectifs, son histoire, les débats qui le traversent et les réformes qui le concernent. La connaissance des missions du professeur documentaliste est un préalable indispensable. Le candidat doit également être capable d'ancrer sa réflexion dans le champ des sciences de l'information et de la documentation, de concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire, en concertation avec les partenaires de la communauté éducative, internes et externes. Il doit également savoir répondre à des questions portant sur la documentation en soi : thésaurus, index, bulletinage, désherbage, etc. Une culture professionnelle solide doit s'appuyer sur des éléments théoriques, mais doit également inclure la question des pratiques.

Pour cette session, le jury a noté, avec satisfaction : des exposés de bonne forme, un niveau d'expression de qualité, une attitude d'écoute et une aptitude au dialogue, la motivation et la projection professionnelle de certains candidats. Certains candidats ont su puiser dans leur culture personnelle pour produire des réponses variées et argumentées. Le jury a constaté une hausse générale du niveau des candidats par rapport aux années précédentes : des candidats préparés, avec une culture professionnelle riche et une véritable appétence pour le métier.

En revanche, certains candidats ont présenté une vision erronée du métier, avec une méconnaissance des problématiques actuelles et des pratiques professionnelles.

Les connaissances sont souvent insuffisantes en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) et en Sciences de l'Éducation et de la Formation (SEF).

- En SIC la méconnaissance porte en particulier sur :
 - le cadre institutionnel : la documentation est une discipline de recrutement, pas une discipline d'enseignement ni une discipline scientifique. Elle est un objet d'étude des Sciences de l'Information et de la Communication, 71^e section universitaire.
 - le vocabulaire professionnel qui en spécifie le champ
 - la notion de politique documentaire
 - les médias, les sciences et techniques de l'information, de la communication et de la documentation
 - les sources d'information, leur spécificité, leurs caractéristiques (incapacité par exemple à distinguer texte officiel et document d'accompagnement).

Les candidats devraient, dans ce domaine, être en mesure de mener une réflexion construite sur la société de l'information, ses atouts et ses risques potentiels et, dans cette perspective, sur les enjeux d'une formation citoyenne des élèves. L'enseignement au et par le numérique ne doit pas se résumer à une litanie de dangers qui montre davantage les craintes du candidat qu'une réelle connaissance du fonctionnement des outils et des pratiques qui en découlent.

Il est étonnant de constater qu'un candidat ne soit pas en mesure de définir les notions de pertinence, de besoin d'information, de source, etc. De même, la perception parfois superficielle des enjeux de la formation à l'esprit critique des élèves interroge. L'expertise doit être largement améliorée par des lectures sur l'économie de l'information, les techniques documentaires et leurs évolutions, les rapports afférents à la culture numérique, les pratiques informationnelles, etc.

- En [SEF](#), la méconnaissance porte sur :

- la diversité des publics scolaires, la gestion de leur hétérogénéité ainsi que les caractéristiques des différents types d'établissements dans lesquels un professeur documentaliste peut exercer
- les programmes et les objectifs pédagogiques des disciplines d'enseignement, la pédagogie elle-même, les entrées EMI dans les différents programmes
- les compétences informationnelles et les progressions qui peuvent être mises en œuvre
- l'évaluation des compétences et l'évaluation de la propre activité du professeur documentaliste
- les temps hors séances sont très peu pensés notamment l'accueil, la posture du professeur documentaliste.
- La laïcité dans ses fondements théoriques et ses applications

Les candidats qui n'exercent pas en établissement ne peuvent se dispenser d'une bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement et d'un service documentaire. Les séquences d'observation et les stages sont indispensables, et ce, dans des lieux variés. Les enseignants déjà en poste doivent faire preuve de curiosité pour d'autres niveaux ou d'autres disciplines. Ils doivent pouvoir imaginer des séquences en dehors de leur propre discipline. De même lorsque le candidat a exercé en collège, il ne doit pas s'en contenter et méconnaître les autres niveaux, le lycée, et plus encore le lycée professionnel. Un questionnaire personnel préalable sur les motivations qui poussent le candidat à présenter ce concours est indispensable.

De fait, il est indispensable de connaître les réalités institutionnelles propres à chaque niveau de formation. Pour cela, il est conseillé de s'appuyer sur les réseaux de documentation afin :

- d'enrichir sa propre pratique par la confrontation avec d'autres contextes
- de mettre à distance une expérience nécessairement limitée, et par là
- de se construire une culture professionnelle suffisante.

Ces bases sont nécessaires afin de ne pas être troublé par les élargissements proposés par le jury. Parfois les candidats ont du mal à se situer dans une perspective opérationnelle en tant qu'agent du service public de l'éducation, et à se projeter en situation pour résoudre des cas pratiques suggérés par le jury. Ils sont, également, rapidement démunis dès que l'on aborde le fonctionnement de l'institution scolaire, les valeurs de l'école, la capacité à agir en fonctionnaire responsable, les enjeux de l'éducation dans la société. Le jury apprécie en outre les candidats au fait de l'actualité professionnelle.

Aussi bien pour les SIC que pour les SEF, il est donc fortement recommandé de s'appuyer lors de la préparation au concours sur une bibliographie de référence (réseau des INSPE, réseau

CANOPE), de lire et de s'approprier le contenu des ouvrages et des articles qui y sont référencés.

- L'attitude lors du concours

Pour cette session 2025, le jury souhaite mettre l'accent sur l'attitude attendue car elle a toute son importance. La politesse est de mise, la recherche de connivence, voire la familiarité, n'est pas admise.

Le dynamisme de l'échange est une condition indispensable pour établir avec le jury une relation de confiance, qui permette au candidat de montrer toutes ses qualités. Ce dynamisme se reflète dans l'entretien. Le jury a apprécié de certains candidats qu'ils soient capables d'entretenir une vraie discussion avec le jury, basée sur des références culturelles maîtrisées, démontrent une capacité de réflexion et d'abstraction de leur situation professionnelle actuelle pour se projeter dans un autre contexte. Des candidats ont su faire preuve de créativité.

Il est important d'écouter attentivement les questions posées par le jury, de se donner le temps de la réflexion avant de répondre sans hésiter, le cas échéant, à faire préciser ou reformuler une question mal comprise. En revanche, il est déconseillé de demander aux membres du jury de fournir les réponses attendues aux questions qu'ils ont posées. L'entretien n'est pas une leçon.

Les réponses, autant que possible, doivent être brèves et concises. Le candidat doit veiller à équilibrer les aspects concrets et ceux qui sont plus théoriques. Il doit être en mesure d'affirmer ses choix et de les justifier sur tous types de sujets, y compris sur ceux qui semblent plus difficiles, plus personnels, voire plus polémiques.

Enfin, le candidat doit avoir une éthique professionnelle, ne pas classer les élèves dans des catégories pré-définies et non justifiées, ne pas exprimer ses difficultés relationnelles, critiquer ses pairs ou son chef d'établissement. S'il a connaissance de l'activité et des travaux de certains membres du jury, il n'a ni à les interpeller de manière personnelle sur leur pratique professionnelle ni à rechercher leur approbation en les prenant en exemple.

En conclusion, le bon candidat respecte les principes d'élaboration du dossier et s'entraîne à l'oral ; structure son exposé, définit les termes de la question posée, annonce la problématique et le plan et s'y tient sans oublier la conclusion ; connaît le système éducatif, s'intéresse aux débats d'actualité ; appréhende la diversité du métier de professeur documentaliste, maîtrise le vocabulaire professionnel, les savoirs et savoir-faire du professionnel de l'information ; témoigne d'une expression claire et synthétique, d'une attitude d'écoute ; ose exprimer sa pensée personnelle attestant ainsi d'une forme d'autorité professionnelle.

Le jury est là pour aider le candidat à donner le meilleur de lui-même à condition que celui-ci ait une attitude de communication correcte et qu'il fasse l'effort de respecter les consignes du concours.

Annexe – Statistiques du concours 2025

Concours du CAPES interne 2025 (données 2024, 2023, 2022, 2021 pour rappel)

CAPES INTERNE DOCUMENTATION	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de postes ouverts	30	30	30	30	30
Nombre de candidats inscrits	621	633	616	657	684
Nombre de candidats présents	337	331	336	366	364
Nombre de candidats admissibles	70	80	80	80	76
Moyenne des candidats admissibles	14,52	13,18	12,86	12,87	12,51
Barre d'admissibilité	12,64	10,93	10,74	10,65	10,75

CAPES INTERNE DOCUMENTATION	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de candidats admis sur LP	30	30	30	30	30
Moyenne des candidats admis sur LP	15,52	15,75	14,66	13,96	14,51
Moyenne du dernier candidat admis	12,87	13,11	11,73	12	12,84
Nombre de candidats inscrits sur LC	3	0	4	8	0
Barre d'admission sur LC	12,6		11,6	10,44	

Concours du CAER 2025 (données 2024, 2023, 2022, 2021 pour rappel)

CAER DOCUMENTATION	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de postes ouverts	17	13	13	20	23
Nombre de candidats inscrits	136	124	123	118	121
Nombre de candidats présents	99	80	78	75	66
Nombre de candidats admissibles	32	26	26	24	24
Moyenne des candidats admissibles	13,09	11,54	11,57	10,47	09,78
Barre d'admissibilité	11,17	10,3	09	08,60	08,33

CAER DOCUMENTATION	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de candidats admis sur LP	17	13	13	12	08
Moyenne des candidats admis sur LP	12,27	12,76	13,62	11,07	12,59
Moyenne du dernier candidat admis	10,18	9,71	10,33	09,20	11,03
Nombre de candidats inscrits sur LC	0	0	1	0	0